

# Les missions SSCT du CSE

## NIVEAU 1 | ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



### OBJECTIFS

- Identifier les orientations politiques CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- S'approprier les missions SSCT du CSE et les moyens d'actions et d'informations des représentants du personnel en les différenciant des obligations de l'employeur.
- Élaborer un dossier d'analyse d'une situation de travail et/ou d'une problématique rencontrée par les salariés puis préconiser des actions de prévention.
- Construire une stratégie syndicale pour une prise en charge globale et transversale de la problématique rencontrée.
- Amorcer le plan de travail SSCT de la section pour infléchir celui du CSE.
- Sensibiliser les représentants du personnel aux violences sexistes et sexuelles au travail.



### PROGRAMME

- Les orientations politiques de la CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- L'analyse d'une situation de travail
- Les actions de prévention
- Le plan d'action SSCT du CSE
- Les violences sexistes et sexuelles au travail



### PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de moins de 50 salariés



### PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE : les incontournables ».



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



**DURÉE**  
3 jours

### DATES ET LIEUX

- Du 22 au 24 mars 2023, Quimper (29)
- Du 6 au 8 décembre 2023, Ploufragan (29)



### TARIF

- 1194 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

